

PRET REBOND GRAND EST

Convention de partenariat Région Grand Est/Bpifrance

OBJET	Renforcement de la trésorerie des entreprises. Sont exclues les opérations de création et de transmission.
BENEFICIAIRES	• PME selon la définition européenne en vigueur rencontrant un besoin de financement lié à une difficulté conjoncturelle (et non structurelle) ou à une situation de fragilité temporaire ; • Créées depuis plus de 3 ans ou en capacité de fournir 2 bilans couvrant une durée de 24 ans ; • Ayant leur siège ou un établissement sur le territoire de la Région Grand Est ; • Bénéficiant d'une cotation Fiben jusqu'à 5- y compris 0 ; • Tout secteur d'activité, à l'exclusion : - des entreprises d'intermédiation financière (NAF : Section K64 sauf 64.2 pour les achats d'entreprise), - des entreprises de promotion et de location immobilières (NAF : Section L 68.1, 682 et F 41.1), - des entreprises exerçant des activités auxiliaires de services financiers et d'assurance (NAF Section 66), - des entreprises du secteur agricole ayant un code NAF section A01 ou 02, - des entreprises du secteur de la pêche ayant un code NAF section A03 et code NAF 4638A, - ainsi que les entreprises de production, transformation et commercialisation du tabac et des produits du tabac (codes NAF 12, 46.35 et 47.26). Sont exclues du dispositif : les SCI, les entreprises individuelles, les autoentrepreneurs, les associations sans activité économique n'employant pas au moins un salarié et les entreprises en difficulté au sens européen du terme.
MODALITES	L'assiette du Prêt « Rebond » est constituée prioritairement par : • Les besoins de trésorerie liés à une difficulté conjoncturelle ou une situation de fragilité temporaire ; • L'augmentation du besoin en fonds de roulement ; • Les investissements immatériels et les investissements corporels ayant une faible valeur de gage. Les dépenses immobilières ou immobilières par destination, ainsi que l'acquisition de titres ou de Fonds de Commerce sont exclues de l'assiette. Montant : Le montant du prêt est au plus, égal au montant des fonds propres et quasi fonds propres de l'emprunteur : • Minimum : 10.000 € • Maximum : 300.000 € Durée/amortissement : • Durée de 5 à 7 ans, dont un différé d'amortissement en capital respectivement de 1 et 2 ans • Amortissement financier du capital

CONDITIONS FINANCIERES	Tarification : Le taux du Prêt Rebond est égal au TMO (taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées émises au cours du semestre précédent), en vigueur l'avant dernier jour ouvré du mois précédant le décaissement, majoré de 1,5%. Sans frais de dossier. Garantie : Aucune garantie sur les actifs de l'entreprise, ni sur le patrimoine du dirigeant. Une assurance décès-invalidité pourra être requise pour les entreprises à coefficient personnel élevé (entreprises fortement dépendantes de leur dirigeant, personne physique). <i>*Prêt relevant des aides dites « de minimis » Conformément à l'article L 1511-2 du CGCT</i>
PARTENARIATS FINANCIERS	Financiers : Un partenariat financier est recherché, à raison de 1 pour 1, sous forme soit : • de concours bancaire d'une durée de : • 3 ans minimum pour les prêts de 5 ans • 5 ans minimum pour les prêts de 7 ans • d'apports des actionnaires et/ou des sociétés de capital-risque • d'apports en quasi fonds propres (Prêts Participatifs, obligations convertibles en actions, prêts d'honneur). Ces partenariats financiers ne peuvent pas être constitués par une aide directe de la Région. Ils doivent porter sur le même programme de développement réalisé depuis moins de 6 mois, ce délai pouvant exceptionnellement être porté à 12 mois sur dérogation. Les financements bancaires associés pourront bénéficier d'une intervention en garantie de Bpifrance Financement.
REGLEMENTATION	Ce prêt bénéficie d'une aide de la Région au sens de la réglementation relevant des aides de « minimis ». Bpifrance Financement informera le bénéficiaire du montant de l'Equivalent Subvention Brut à déclarer.

**Pour toute demande d'information complémentaire,
Bpifrance reste à votre disposition :**

Bpifrance – Direction Régionale Strasbourg

3, rue de Berne 67300 Schiltigheim

03 88 56 88 56 – strasbourg@bpifrance.fr

Bpifrance – Direction Régionale Nancy

9, rue Pierre Chalmot CS 40375 54007 Nancy Cedex

03 83 67 46 74 – nancy@bpifrance.fr

Bpifrance – Direction Régionale de Metz

11, place Saint Martin 57000 Metz

03 87 69 03 69 – metz@bpifrance.fr

Bpifrance – Direction Régionale Reims

Bâtiment Le Naos 9, rue Gaston Boyer 51722 Reims Cedex

03 26 79 82 30 – reims@bpifrance.fr